



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ATTENTION AUX ARNAQUES LIÉES AU CORONAVIRUS

Arras, le 15 juin 2020

Depuis l'apparition des premiers cas de Coronavirus, les arnaques de la part de sociétés et d'individus malveillants se multiplient.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, appelle donc les consommateurs à la plus grande vigilance quant aux offres commerciales proposées.

Pour rappel :

- Aucun produit, alimentaires ou non, ne protège ou ne guérit du Coronavirus ;
- Des sites internet frauduleux vendent du paracétamol ou des médicaments alléguant une efficacité contre le virus ;
- Seules les autorités sanitaires sont autorisées à effectuer le dépistage du Coronavirus. Par ailleurs, l'Etat ou ses agences ne proposent pas de kit de dépistage, ni de kit de confinement comprenant masque, gel hydroalcoolique, thermomètre ou autre matériel médical ;
- La décontamination des logements privés n'est pas prévue à ce jour par les services de l'État ;
- Des individus exercent de manière illégale l'activité d'intermédiaire en financement participatif pour proposer une cagnotte au profit, par exemple, des personnels soignants ;
- Des pratiques de phishing, de smishing (ou hameçonnage) permettent d'usurper l'identité d'une entreprise ou d'une administration. Le principe est d'envoyer des courriels ou SMS liés à l'épidémie de Coronavirus en incitant le consommateur à cliquer sur un lien ou à rappeler un numéro surtaxé, et ce, afin d'obtenir des données personnelles, notamment bancaires ou un transfert d'argent. De même, la fraude des appels à rebonds consiste à inviter, par des appels ou des messages laissés sur le répondeur, le consommateur à appeler un numéro surtaxé, sous de faux prétextes liés au coronavirus ou à sa situation administrative ;

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

- Les annonces de livraisons rapides ou sous délais courts (gratuites ou payantes) sont à appréhender avec précaution, les circonstances actuelles ne permettant pas systématiquement une livraison dans le délai attendu ;
- Enfin la plus grande méfiance est de mise pour toute forme de versement au profit de sites domiciliés à l'étranger, les voies de recours en cas de contestations étant en pratique très difficiles à mettre en œuvre.

Pour plus de détail, consultez le site internet de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/arnaques-liees-au-coronavirus>

En cas de fraude, signalez-le à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Pas-de-Calais, par courriel à ddpp@pas-de-calais.gouv.fr ou par téléphone au 03.21.21.26.42 (le lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 12 heures).